



**MAIRIE DE LORRY-LES-METZ**

46, Grand-Rue  
57050 LORRY-LES-METZ  
téléphone : 0387313250

**DECISION DE NON-OPPOSITION A UNE DECLARATION  
PREALABLE DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA  
COMMUNE**

Déclaration Préalable formulée le : 30/08/23 par : INSTITUT O'DIVINE demeurant à : 11 rue du Petit Chêne 57050 LORRY-LÈS-METZ représenté par : Madame Sabrina SIMONET codemandeur : pour : Travaux ou changement de destination sur une construction existante sur un terrain sis à : 11 Rue DU PETIT CHENE LORRY-LES-METZ	Dossier N° : <b>DP 57415 23 Y0059</b> Surface d'emprise : Surface de plancher : Nb bâtiments : Nb de logements : Destination : Aménagement d'un institut de beauté
---	---

**LE MAIRE**

Vu la déclaration préalable susvisée ;  
Vu les plans et documents joints à la demande ;  
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L 421-4 ;  
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé en date du 22/06/2017 et sa modification simplifiée n°1 du 20/09/2021 ;  
Considérant que l'Article 9 du règlement du PLU impose 4 places de stationnement pour la partie logement et 1 place de stationnement pour la partie artisanat ;  
Considérant que le plan de masse joint à la demande fait apparaître 4 places de stationnement ;  
Considérant que le cadre 5.5 du formulaire CERFA indique que 5 places de stationnement seront affectées au projet ;

**ARRETE**

ARTICLE 1 : Les travaux projetés ne font l'objet d'aucune opposition mais devront respecter les prescriptions énoncées ci-après.  
ARTICLE 2 : **3 places** de stationnement devront **obligatoirement** être réalisées à l'avant de la maison dont une spécialement affectée à l'artisanat.

Le **27 SEP. 2023**

Le Maire :

NOTA : il est rappelé au déclarant que :

• La pose des enseignes doit faire l'objet d'une demande d'autorisation séparée, en Mairie ;



**Le Maire,  
Philippe GLESER**